



OBJECTIF EMPLOI

APPEL A PROJETS 2019 – REGION GRAND EST

**ENGAGER LA TRANSFORMATION DE LA FORMATION
PACTE GRAND EST
“Itinéraire Compétences”**

*« Se préparer aujourd’hui pour les nouvelles compétences
nécessaires de demain »*

Règlement

1. CONTEXTE

La mutation sociale, économique et technique est une réalité irréfutable qui amène l'ensemble des décideurs politiques et économiques à repenser notre modèle de société. La corrélation entre plusieurs phénomènes dans notre environnement de vie à savoir l'omniprésence de la technologie, la rapidité de l'innovation technologique, la vitesse de l'avancée des connaissances et le foisonnement de l'information qui envahissent notre espace de travail mais aussi notre espace privé, modifient fondamentalement notre relation au travail et notre manière d'apprendre.

Les exigences en termes de flexibilité, d'adaptabilité et d'opérationnalité en situation de production se traduisent par l'introduction d'une nouvelle notion : la compétence. Le monde de l'entreprise est de plus en plus en quête d'une réponse précise et immédiate aux besoins en termes de compétences¹, celles-ci étant par ailleurs en constant développement et transformation.

Cette transformation sociétale exerce un impact important sur la formation, composante essentielle de l'acquisition de compétences professionnelles et de l'accès à l'emploi. La formation professionnelle continue a vocation à accompagner ces évolutions.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 signé le 7 janvier 2019 entre l'Etat, la Région Grand Est et les partenaires sociaux a pour objectif de faire évoluer le système de la formation professionnelle continue et de construire une nouvelle approche de l'offre aussi bien sur le parcours du demandeur d'emploi que dans l'approche pédagogique.

Afin d'anticiper l'évolution des besoins en compétences, cet appel à projet vise à construire une nouvelle offre de service flexible et fluide pour accompagner les personnes tout au long du parcours de formation dès l'accueil jusqu'à l'emploi et ainsi favoriser la formation des publics fragilisés.

L'appel à projets s'inscrit dans le cadre du projet PACTE Grand Est signé le 7 janvier 2019 entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux. Il vise à faire émerger des projets des territoires dans un cadre d'objectifs globaux "Itinéraire compétences" (explicités en annexe 1) et présentés plus en détails en 3 axes.

2. OBJECTIFS

Cet appel à projet vise à faire émerger de nouvelles réponses en développant l'approche par compétences à différents niveaux du parcours de formation et d'insertion dans l'emploi. Pour construire cette nouvelle offre de services, la Région Grand Est souhaite expérimenter de nouvelles approches.

L'appel à projets proposé constitue ainsi un des moyens pour faire émerger, dans les territoires, des propositions innovantes offrant une palette de solution aux individus et aux entreprises.

L'objectif est de construire des itinéraires individualisés, modulaires et flexibles, en proposant des formations personnalisées qui garantiront une prise en charge globale des personnes dans chaque étape du parcours : l'individu devrait pouvoir faire des allers retours entre formation et l'emploi,

¹ UNE DÉFINITION DE "COMPÉTENCES" - SOURCE CNCP

« Capacité à combiner un ensemble de savoirs savoir faire et savoir être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné. (compte tenu de l'autonomie et des ressources mises à disposition) »

Voir également le glossaire des compétences publié par l'OREF Grand Est, joint en annexe et disponible https://oref.grandest.fr/sites/default/files/documents/mc-compétencesglossaire_0.pdf

entre compétences transversales (amont) et compétences liées aux métiers et les apprentissages disciplinaires selon ses besoins et selon ses objectifs de parcours spécifiques.

Cet appel à projets s'inscrit dans le projet du PACTE Grand Est et dans le développement d'une nouvelle offre de services "Itinéraire compétences". Les projets proposés devront ainsi prendre en compte cette volonté régionale présentée en annexe 1.

Pour ce premier appel à projets, les 12 meilleures propositions pourront être retenues.

L'appel à projets se présente en 3 axes opérationnels répondant aux objectifs de transformation de l'offre de formation à destination des demandeurs d'emploi :

- Axe 1 : Expérimenter une offre de formation modularisée par compétences
- Axe 2 : Action de Formation en Situation de Travail
- Axe 3 : L'innovation pédagogique

En complément des 3 axes cités, les projets proposés peuvent intégrer des objectifs spécifiques dans les thématiques transverses suivantes :

- Accès des publics en situation de handicap
- Développement durable
- Egalité femmes hommes
- Inclusion numérique
- Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
- Ruralité

Cet appel à projets s'inscrit dans une logique d'expérimentation afin d'identifier dans l'évaluation, les conditions de faisabilité, d'efficacité, d'efficience et d'innovation nécessaire. Cette démarche expérimentale a pour finalité l'élaboration progressive et itérative de repères permettant d'inspirer les futures interventions régionales.

Les 3 axes de l'appel à projets visent l'expérimentation d'actions de formation dans les territoires et secteurs proposés. Cette liste non exhaustive est présentée en annexe 2.

3. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS COMMUNS AUX 3 AXES

3.1. Eligibilité des porteurs de projets

Cet appel à projets est ouvert aux organismes de formation et aux Centres de Formation d'Apprentis.

L'objectif de la Région est d'inciter au partenariat collaboratif. Il s'agit ainsi de favoriser les collectifs dans le dépôt du projet et de l'inscrire dans les démarches régionales ou territoriales existantes. Les porteurs de projets pourront mobiliser les entreprises, les têtes de réseau (dont les chambres consulaires), les branches professionnelles, les OPCA/OPCOs, les opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle, les prescripteurs, les certificateurs, les partenaires sociaux, les financeurs, les CFA, les clusters, les EPCI...

3.2 Eligibilité du public

Les projets visent à accompagner et former des personnes ayant le statut de demandeurs d'emploi. En cohérence avec les attentes du PACTE Grand Est, les publics éligibles seront uniquement les publics de niveau infra IV, les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Dans le projet proposé, les actions peuvent mixer des publics demandeurs d'emploi et salariés.

Les dépenses éligibles concernent les coûts pédagogiques et l'ingénierie nécessaire à l'action. Seule la part liée aux publics demandeurs d'emploi et aux publics salariés de structure de l'Insertion par l'Activité Economique (hors salaire) est éligible.

3.3 Critères d'éligibilités communs aux trois axes

Répondre aux besoins en compétences existants ou émergents dans un territoire. A ce titre, les projets devront préciser dans une note d'opportunité :

- Les **besoins en compétences estimés** dans le ou les territoires proposés, en précisant la source des données qualitatives et quantitatives en prenant appui sur les études les plus récentes.
- Les modalités de travail dans le recensement du besoin et de la réalisation de l'action avec la ou les **branches professionnelles, les entreprises ou les réseaux d'entreprises.**
Une attention particulière sera portée aux projets associant les entreprises pour s'assurer d'une sortie positive dans l'emploi.

Accès à la formation et accompagnement pendant la formation :

Pour être éligibles, les projets doivent cibler le retour à l'emploi par la formation des publics visés par le présent appel à projet. (Article 3.2)

Les projets doivent s'inscrire dans des parcours de formation en précisant :

- Les méthodes de sourcing et les partenaires mobilisés
- Les pré-requis nécessaires
- Les modalités de sélection et les effectifs visés

"Itinéraire compétences" porte des attendus spécifiques sur l'accompagnement du demandeur d'emploi pendant le parcours de formation. Dans ce cadre, il est demandé de préciser dans la proposition de projet :

- Les moyens d'accompagnement pendant le parcours de formation.
- Les moyens mobilisés et la méthode pour mobiliser le réseau des Conseillers en Evolution Professionnelle.

L'accompagnement post-formation :

- La proposition doit intégrer un accompagnement post-formation afin de faciliter l'insertion professionnelle. Une attention particulière est demandée sur ce critère afin d'assurer un suivi effectif des stagiaires post-formation avec un réel appui dans la préparation aux entretiens et mise en relation avec les entreprises.
- Pour les projets de création d'activité, la proposition décrira les modalités d'articulation avec les dispositifs existants relatif à la création d'entreprise (financement et formation) et peut proposer des solutions innovantes en articulation (pendant ou après la formation).

Pilotage et évaluation de l'action

- La proposition présentera les instances de pilotage et de suivi de la formation
 - Composition
 - Fréquence de réunion
 - Objectifs
- Les modalités d'évaluation de la performance de l'action de formation.

Calendrier prévisionnel de réalisation des actions

- **Le projet propose un calendrier de réalisation de l'action de formation. Les actions retenues lors de la première session de sélection devront débiter avant le 31 décembre 2019 et les actions retenues lors de la deuxième session de sélection devront débiter avant le 31 mars 2020.**

Le budget prévisionnel du projet

- Suivant le modèle joint dans l'annexe technique
- Dans le cadre de cet appel à projets, le coût d'ingénierie pédagogique peut être valorisé

3.4 Critères d'inéligibilités communs aux trois axes

Les projets proposés ne peuvent pas bénéficier, dans leur plan de financement, d'une autre intervention au titre du PACTE ou PIC national (100% inclusion...).

4. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS SPECIFIQUES A CHAQUE AXE

4.1 PROJETS AXE 1 : Expérimenter une offre de formation modularisée par compétences

Les actions proposées au titre de cet axe visent à une transformation de l'offre de formation par compétences.

Proposer une offre de formation / Parcours en précisant :

- Les compétences visées par l'action de formation, en utilisant le référentiel ROME qui pourra être complété par :
 - ESCO (Classification européenne des aptitudes/compétences, certifications et professions)
 - Fiches ONISEP
 - Autres (sous réserve d'explicitation par le porteur)

Le porteur de projet fournira un argumentaire étayé permettant de justifier de ses choix. Il précisera les sources utilisées pour caractériser le besoin auquel son projet répond (cf. Critères d'éligibilité transverses).

- Les différents modules proposés en spécifiant les modalités pédagogiques et d'organisation et les durées de formation
 - Pour chaque module, le porteur précisera les objectifs, notamment en termes d'acquisition de compétences.
 - Pour une bonne lisibilité des parcours envisagés et du degré de personnalisation possible, le porteur de projet proposera des exemples de parcours.
 - Une attention particulière sera portée à la dimension innovante des méthodes pédagogiques
- Les modalités de valorisation des compétences déjà acquises par les stagiaires, ainsi que des compétences acquises en cours de formation
 - Modalités de mesure
 - Intégration des compétences déjà acquises dans le parcours de formation
 - Modalités et outils de capitalisation

- Valorisation auprès des entreprises
- Les modes d'individualisation de la formation, dans l'approche pédagogique et l'organisation

L'appel à projets ne vise pas obligatoirement l'obtention d'une certification partielle ou totale. Le cas échéant, le porteur de projet présentera le(s) bloc(s) de compétences visés (ainsi que la/les certification(s) à laquelle ils se rattachent) en motivant ses choix. Il présentera dans ce cas l'organisation prévue pour la validation de ces blocs.

Une attention particulière sera portée aux propositions permettant de favoriser les mobilités professionnelles choisies, entre métiers ou entre secteurs, dans une logique de sécurisation des parcours.

4.2 PROJETS AXE 2 : Action de Formation en Situation de Travail

Telle que définie dans le bilan de la phase d'expérimentations initiée en 2015, L'AFEST est une modalité pédagogique s'articulant autour de l'alternance entre deux séquences distinctes mais articulées et répétées autant de fois que nécessaire pour produire les apprentissages visés. Ceci comprend :

- Une mise en situation de travail préparée, organisée et aménagée à des fins didactiques
- Une séquence réflexive animée par un tiers, à chaud et/ou à froid.

La mise en situation de production y constitue le matériau de base, le processus pédagogique s'appuyant sur : le référentiel de l'activité (ce qui est attendu), l'activité de travail réelle (ce qui est fait), et les traces de cette activité (carnet de bord, journal, vidéos, etc.). A la différence d'une action de formation "classique", le formateur fait partie du collectif de travail, tandis que le tiers facilitateur (formateur) se concentre sur la séquence réflexive.

Les documents de références sur l'AFEST sont « *Synthèse des enseignements et perspectives* » et « *Expérimentation AFEST : Rapport Final* » publiés en juillet 2018².

Pour la Région Grand Est, il s'agit de vérifier par la mise en place de premières expérimentations la faisabilité d'AFEST pour les demandeurs d'emploi et de définir à quelles conditions ce type d'intervention peut être déployé plus largement.

Les projets présentés contribueront ainsi à l'émergence d'un réseau d'entreprises apprenantes sur le territoire tout en favorisant l'accès à l'emploi de publics éloignés, via la valorisation de leurs compétences in situ et l'apport d'une expérience concrète.

Dans le cadre de sa proposition, le porteur de projet présentera l'ingénierie de projet mise en place, en particulier dans les étapes préparatoires à la mise en œuvre de l'action. A ce titre, il détaillera autant que nécessaire la répartition des rôles entre les partenaires et les ressources qu'ils sont en capacité de mobiliser. Une attention particulière sera portée à l'implication des acteurs au sein de l'entreprises partenaires.

En termes d'attendus, la présentation du projet devra comprendre à minima :

- L'origine du projet et son objectif dominant
- Le cadre dans lequel le projet s'inscrit

² A télécharger sur la page <https://www.anact.fr/experimentation-afest-action-de-formation-en-situation-de-travail>

- S'agit-il d'un projet faisant partie d'un programme plus large ?
- Les partenaires mobilisés
 - Le porteur de projet précisera la répartition des rôles entre ces partenaires, notamment dans les étapes préparatoires de l'action.
 - Il présentera particulièrement la répartition des rôles au sein de l'entreprise.
- Le secteur, les métiers et les compétences visés
 - Le porteur de projet fournira un argumentaire étayé permettant de justifier de ses choix. Il précisera les sources utilisées pour caractériser le besoin auquel son projet répond (cf. Critères d'éligibilité communs).
- Le lieu de réalisation
 - A cet effet, le porteur de projet présentera les partenariats prévus ou établis avec les entreprises accueillant l'AFEST
 - Il présentera également les caractéristiques de l'entreprise partenaire, notamment en termes de formation, de pratiques organisationnelles et de moyens matériels.
- Les objectifs en termes d'acquisition de compétences, de certification, d'emploi
 - A cette fin, le porteur présentera les modalités d'analyse des situations de travail présentes au sein de l'entreprise partenaire (méthode)
- L'organisation de la formation sous forme de parcours
 - Le porteur de projet présentera plusieurs exemples de parcours potentiels ainsi que les modalités d'accompagnement du bénéficiaire au cours de la formation
 - Le cas échéant, le porteur de projet présentera l'articulation de l'AFEST avec d'autres modalités de formation (parcours hybride).
- Les modes d'individualisation de la formation, dans l'approche pédagogique et l'organisation.

4.3 PROJETS AXE 3 : L'innovation pédagogique

En lien avec la modularisation des parcours, et la réingénierie des contenus de formation, la Région souhaite favoriser la modernisation des approches pédagogiques et l'utilisation d'outils adaptés aux besoins des différents publics, en proposant de nouvelles modalités pédagogiques mêlant innovation et interactivité. L'innovation pédagogique est un fil conducteur avec les 2 axes précédents proposés dans cet appel à projets.

Il s'agit d'innover dans les modalités d'apprentissage pour renforcer à la fois l'efficacité de ceux-ci mais aussi l'attractivité de la formation en s'appuyant sur 3 leviers :

- rendre acteur les apprenants dans le processus d'apprentissage
- le recours aux nouvelles technologies contextualisé au métier

Il s'agit de favoriser les apprentissages au plus proche des réalités professionnelles, de façon collaborative, de proposer des situations de développement des compétences correspondants aux situations de travail, de rendre les contenus de formation attractifs en misant sur un nouveau rapport à la formation et à la pédagogie.

Il est attendu que le prestataire propose une offre de formation qui combine des méthodes et des outils variés, des approches pédagogiques personnalisées et adaptées aux publics mais aussi aux réalités des secteurs professionnels ciblés.

Dans le cadre de la démarche "Itinéraires Compétences", les changements attendus concernent également le développement d'une offre de formation "sans couture" au travers de laquelle les compétences transverses sont en lien avec les compétences métiers.

L'innovation pédagogique doit également porter sur une ingénierie de parcours de formation qui combine l'acquisition de compétences professionnelles, transverses et qui intègre une progressivité pédagogique au travers de parcours de formation qui soient modularisés, individualisés et personnalisés dans les apprentissages.

Une attention particulière doit être portée à l'intégration des technologies du numérique par rapport à la digitalisation des métiers et des compétences.

En termes d'attendus, la présentation du projet devra comprendre à minima :

Proposer une offre de formation / Parcours en précisant :

- Les différents modules proposés en spécifiant les modalités pédagogiques et d'organisation et les durées de formation
 - Pour chaque module, le porteur précisera les objectifs, notamment en termes d'acquisition de compétences.
 - Les modalités pédagogiques
- Les modes d'individualisation de la formation, dans l'approche pédagogique et l'organisation.

Dimension innovante

- La finalité de l'innovation proposée
- L'impact sur l'acquisition de compétences
- Les ressources mobilisées et partenariats développés
- Les particularités de la proposition, notamment en termes de plus-values par rapport aux formations "traditionnelles"
- Les expériences menées en termes d'innovation
- Les références : méthodes et concepts clés sur lesquelles se fondent l'innovation.

4. Modalités de candidature

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.grandest.fr/aides>

Les porteurs de projets peuvent prendre contact avec l'interlocuteur de la Région pour toute question ou demande de précision :

Axe 1 et Axe 2 :

M. Benjamin Hernaire

Tél : 03. 87.33.63.24

Benjamin.HERNAIRE@grandest.fr

Axe 3 :

Mme Patricia Sager

Tél : +33 (0)3 88 15 66 54

Patricia.SAGER-PROVANG@grandest.fr

Une Foire aux Questions est également disponible sur le site www.grandest.fr.

Le dossier doit uniquement être transmis par courriel avec accusé de réception **(au format natif .docx / .odt / .pdf à l'adresse ci-dessous. Tout dossier par courrier sera refusé : aap.formation@grandest.fr**

L'instruction du dossier ne pourra débuter que si ce dernier est complet (voir notice administrative).

Les dates limites de dépôt des dossiers sont les suivantes :

- le vendredi **21 juin 2019 à minuit** pour la première session de l'appel à projets,
- le vendredi **18 octobre 2019 à minuit** pour la deuxième session de l'appel à projets.

Le délai de réalisation des actions retenues de la deuxième session de l'Appel à projets seront communiqués aux organismes de formation retenus lors de l'élaboration des dossiers d'action sur-mesure ou de FIFE.

AAP PACTE Grand Est 2019 règlement.docx

5. SELECTION DES PROJETS

Un comité de sélection composé de représentants de la Région Grand Est (élus et techniciens) examinera les dossiers reçus.

Les dossiers déposés pourront, le cas échéant, être présentés par les porteurs de projets devant ce comité de sélection. Il appartient au comité de sélection du présent appel à projets d'apprécier l'éligibilité du projet au regard des critères détaillés dans les parties 3 et 4, c'est-à-dire ceux qui sont communs aux 3 axes et ceux spécifiques à chaque axe, et sa pertinence en fonction des orientations régionales, territoriales et/ou de son potentiel.

La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. Le comité de sélection n'émet qu'un avis sur l'opportunité de soutenir le projet. La Région conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses axes politiques, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire ou encore l'intérêt régional du projet.

L'octroi d'une aide régionale (ou son renouvellement) ne constitue en aucun cas un droit acquis. L'aide régionale (ou son renouvellement) ne peut être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution prise par l'organe délibérant compétent. L'attribution d'une aide se fait dans la limite des crédits votés au cours de l'exercice d'attribution de l'aide.

Dans le cadre de cet appel à projets, la Région Grand Est s'engage à ne diffuser aucune information confidentielle. Le porteur de projet peut accepter ou refuser le transfert du dossier vers d'autres financeurs potentiels. Le transfert du projet peut avoir lieu par mél auprès d'autres financeurs non identifiés par le porteur de projet et qui pourraient intervenir financièrement ou apporter un appui technique.

6. MODALITES D'INTERVENTION FINANCIERES DE LA REGION GRAND EST

Le financement porte sur le coût pédagogique de l'action de formation et le cas échéant sur la rémunération et/ou de la protection sociale des stagiaires sur la base de la 6ème partie du Livre III Titre IV du Code du travail (cf. L6341-1 à L6341-12 du Code du Travail).

Le financement régional intervient également sur l'ingénierie pédagogique, mise en œuvre pour développer une nouvelle offre de formation, et le développement des partenariats, pour proposer un projet en lien avec les entreprises et leurs besoins émergents. Le financement régional est accordé dans ses cadres d'intervention, à savoir une demande de subvention pour :

Une *action sur mesure* : le taux d'intervention de la Région s'élève à 80 % maximum des coûts pédagogiques et d'ingénierie, dans la limite d'un plafond maximal de 200 000 euros.

ou

Le *Fond d'Intervention pour le Formation et l'Emploi* : le taux d'intervention de la Région s'élève à 60 % maximum des coûts pédagogiques et d'ingénierie, dans la limite d'un plafond maximal de 100 000 euros. Afin de bénéficier de ce dispositif, l'entreprise s'engage auprès des demandeurs d'emploi par des promesses d'embauche.

ANNEXE 1 : LE PARCOURS ITINERAIRE COMPETENCES

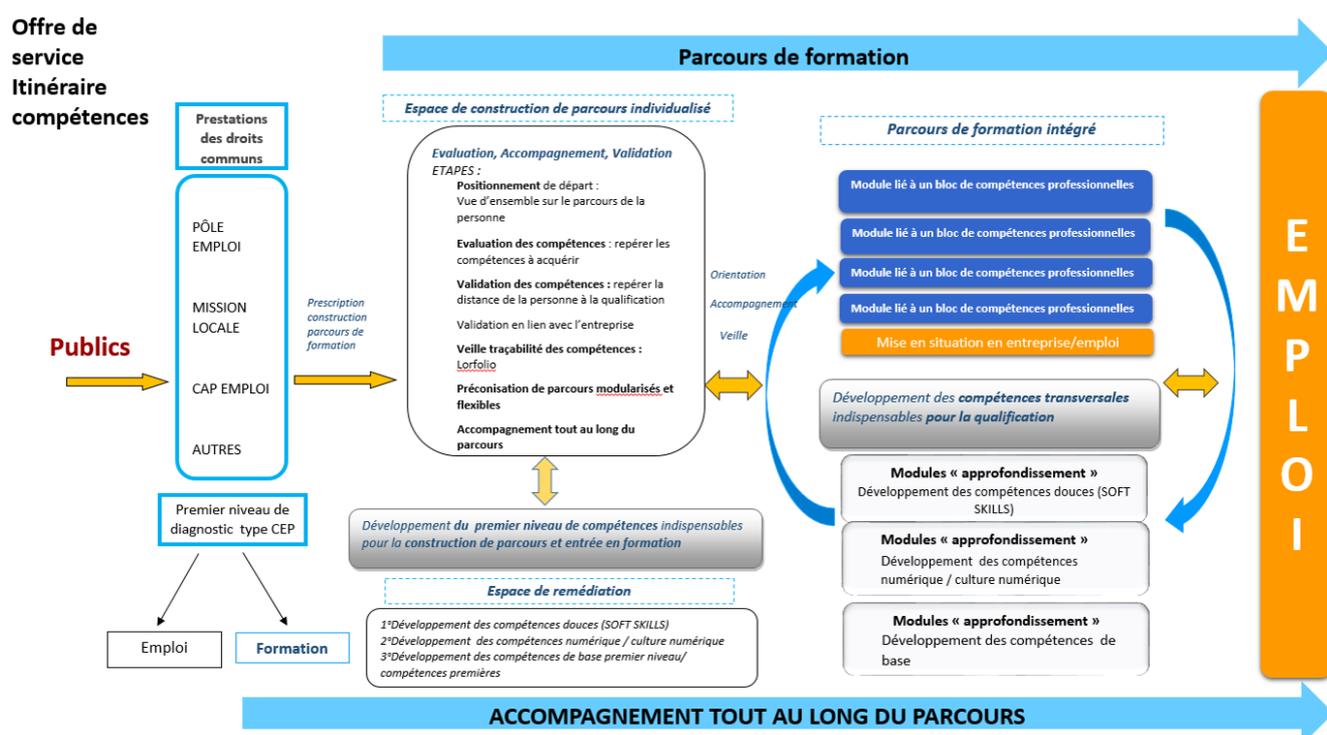
Le cadre du projet Itinéraire compétences

« Itinéraire compétences » est un nouveau parcours centré sur la compétence favorisant la construction d'un parcours d'insertion sans rupture. Ce projet ambitieux comprend des modalités complémentaires avec un accompagnement rapproché par un référent identifié, une formation intégrée sans couture, ainsi qu'une articulation fluide entre la prise en charge des compétences métiers et des compétences transversales (compétences de base, numérique, soft SKILL).

Cette nouvelle offre de service permettra le passage du parcours existant organisé en deux étapes : « formation préparatoire » et « formation qualifiante » à un système de prise en charge globale et modulaire. Cette nouvelle approche offre une **place centrale à l'individu** et au parcours d'insertion et de **formation individualisé**. Ainsi, la construction de parcours s'effectuera selon les besoins en compétences de l'individu en identifiant les compétences acquises et les compétences à acquérir avec l'aide d'un référent de parcours de formation qui l'accompagnera pour sa réussite.

Le **rôle de l'entreprise** se trouve également renforcé, aussi bien dans le besoin en compétences identifié, l'évaluation du demandeur d'emploi dans les différentes étapes, et dans une fonction apprenante.

- « Itinéraire compétences » est constitué de trois phases de prise en charge du demandeur d'emploi :
- Phase d'accueil, Information, Conseils (CEP)
 - Phase de construction de parcours de formation par compétences (espace de construction de parcours)
 - Phase de formation personnalisée et modularisée par compétences (parcours intégré)



Espace de construction de parcours de formation : Espace de diagnostic, d'évaluation, de validation des compétences et de préconisations de parcours en proposant une veille et une traçabilité des compétences

Cette étape est partie intégrante de la formation. L'articulation entre ce dispositif et le parcours intégré est dynamique et proactive.

C'est un espace d'échange, de construction et de validation de projet de formation et de montée en compétences fondamentales par la formation ou par la mise en situation ; un endroit où les compétences peuvent être identifiées, mises en valeur (par LORFOLIO) et validées pour entrer dans un parcours intégré.

L'objectif de cette étape est de développer une palette de solutions à destination des individus et leur permettre de construire des itinéraires de compétences individualisés flexibles. Par ailleurs un référent de parcours est le garant du bon fonctionnement de l'ensemble. Pour pouvoir construire le parcours, plusieurs composantes sont prévues :

- Positionnement de départ : vue d'ensemble sur le parcours de la personne
- Evaluation des compétences : repérer les compétences à acquérir
- Validation des compétences : repérer la distance de la personne à la qualification
- Préconisation de parcours modularisés et flexibles

Traçabilité des compétences :

Lorfolio est un outil pertinent pour permettre au demandeur d'emploi de capitaliser les compétences acquises pendant son parcours. Pour ce faire, il est important d'intégrer une sensibilisation des publics à cet outil.

Espace de prise en charge de remédiation : Accompagnement tout au long du parcours - remédiation

L'accès au parcours intégré de formation demande un minimum de prérequis en compétences fondamentales. Le développement d'un premier niveau de compétences des publics dits « en grande difficulté » en lien avec les compétences de base, les compétences de base numérique, ainsi que les compétences premières liées au monde de l'entreprise, est indispensable.

Cet espace de remédiation dans le dispositif Evaluation Accompagnement Remédiation Validation devrait permettre de trouver des réponses adaptées pour ce public cible en lien avec la construction de parcours de formation avec un objectif final de qualification et de certification.

Par ailleurs, cet espace pourrait dédier un champ spécifique pour répondre aux besoins de montée en compétences en langue professionnelle pour les territoires transfrontaliers.

Parcours intégré

Le parcours intégré est constitué de trois composantes :

- Modules « compétences professionnelles »,
- Modules « compétences transversales » (liées aux savoirs généraux, savoirs de base, savoirs êtres, savoirs apprendre,...),
- Modules « compétences en situation réelle de production ».

Il existe une interdépendance entre ces éléments et une cohérence de l'ensemble qui s'organise dans une logique de circulation de l'individu entre les différentes solutions, ouverte et fondée sur la réponse aux besoins en montée de compétences.

Un dispositif d'accompagnement intégré à la formation permettra l'individualisation du parcours et la personnalisation des apprentissages tout au long de la formation. L'apprenant sera guidé dans ses choix de modules et dans les contenus de sa formation avec les étapes de validation par module.

Dans un parcours intégré, les compétences professionnelles et les compétences complémentaires/transversales sont en relation et en articulation. Le système modulaire devrait permettre à chacun de pouvoir à n'importe quel moment de son parcours mobiliser, si besoin, les formations dans le domaine des compétences complémentaires.

Dans cette approche, l'alternance apprenante est un outil complémentaire pour monter en compétences, mobiliser et motiver les apprenants notamment les préparer pour le métier et pour le monde du travail de façon pragmatique et concrète.

ANNEXE 2 TERRITOIRES ET SECTEURS D'ACTIVITE

Cette annexe vise à donner des indications aux porteurs de projets sur les opportunités de transformation identifiées dans certains territoires et secteurs.

Ces listes ne sont pas exhaustives, elles ont pour vocation à fournir un repère aux porteurs de projets.

Secteurs potentiels

Dans le cadre du présent Appel à Projets, et en cohérence avec les contenus du PACTE, les porteurs de projets pourront viser les secteurs suivants :

- Agriculture – Viticulture - Métiers du Paysage
- Bâtiment
- Travaux Publics
- Commerce
- Artisanat
- Hôtellerie Restauration Tourisme
- Industrie
- Forêt Bois Ameublement
- Services à la Personne

Pour l'aider dans la construction de son projet, le porteur de projet pourra se référer aux tableaux de bord et analyses sectorielles réalisés par l'OREF Grand Est en partenariat avec les branches professionnelles (<https://oref.grandest.fr/secteurs/accueil>), ainsi qu'aux contenus des Contrats d'Objectifs Territoriaux disponibles (<https://www.grandest.fr/les-cot-des-contrats-au-service-de-emploi/>).

En cohérence avec les objectifs d'itinéraire compétences, les porteurs de projets pourront cibler un ou plusieurs secteurs et métiers, en particulier pour l'Axe 1.

Thématiques complémentaires

Au-delà des questions sectorielles, les porteurs de projets pourront également investir des thématiques représentées dans les enjeux régionaux relatifs au développement des compétences :

- Saisonnalité de l'emploi
- Transition écologique
- Travail transfrontalier
- Besoins en compétences des TPE et PME
- Mobilité professionnelle
- Socle de compétences sectorielles
- Transformation numérique
- Nouveaux métiers
- Développer la culture d'entreprise
- Qualité de vie au travail

Territoires ciblés

Parce que l'hétérogénéité de ses territoires est l'une des caractéristiques du Grand Est, et conformément au protocole expérimental établi avec le Conseil Scientifique « PACTE », cet Appel à Projets ambitionne le déploiement d'expérimentations sur différents types de territoires :

- Urbain
- Rural
- Semi-urbain
- Frontalier

Aussi, les projets proposés sur les territoires suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- Bassin d'emploi de Mulhouse
- Bassin d'emploi de Nancy
- Bassin d'emploi de Reims
- Moselle Est
- Bassin d'emploi de Sélestat-Molsheim
- Bassin d'emploi de la Meuse du Sud
- Bassin d'emploi de Charleville-Mézières
- Bassin d'emploi de Langres
- Bassin d'emploi de St Dié
- Bassin d'emploi d'Epinal
- Bassin d'emploi de Longwy
- Bassin d'emploi de Rethel
- Bassin d'emploi d'Epernay
- Bassin d'emploi de Saverne-Haguenau

Les éléments descriptifs du territoire de déploiement devront être renseignés dans la réponse à l'Appel à Projets. Le porteur de projet pourra se référer aux tableaux de bord et portraits de territoires réalisés par l'OREF Grand Est en partenariat avec Pôle emploi. (Documents disponibles sur le site : <https://oref.grandest.fr/territoires/accueil>).